

Quelques gestes simples pour éviter l'obstruction des réseaux d'assainissement

La Collectivité Territoriale (CT), la Mairie de Saint-Pierre et la Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer (DTAM) s'associent pour rappeler quelques règles de base à respecter pour ne pas engorger les réseaux d'assainissement : éviter notamment de jeter des lingettes, des graisses ou des huiles dans les égouts.

Les équipes du district routier de la DTAM, qui exploitent le camion hydrocureur de la CT pour nettoyer les stations du réseau d'assainissement (conjointement pour la CT et la Mairie), sont régulièrement confrontées à des problèmes d'obstructions des réseaux qui pourraient être évitées en respectant quelques gestes simples.

Les lingettes... pas dans les toilettes !

Des pannes et dysfonctionnements sont couramment constatés sur des stations de relèvement obstruées par divers déchets papier : serviettes hygiéniques, couches, préservatifs et surtout lingettes nettoyantes (même biodégradables).

Ces déchets particulièrement résistants bloquent les pièces mobiles des pompes.

Le papier hygiénique et les mouchoirs en papier sont les seuls déchets pouvant être jetés dans les toilettes.

En 1 an, près de 2 m³ de lingettes ont été retirées des stations de refoulement !

Huiles et graisses, direction la déchetterie !

Les huiles et graisses jetées dans les égouts s'accumulent petit à petit dans les conduits jusqu'à les obstruer complètement. Ce phénomène se rencontre particulièrement dans le bas de la ville et nécessite parfois des opérations de curage conjointes avec les services de la mairie.

Les huiles alimentaires et les huiles à moteur des particuliers doivent être déposées à la déchetterie où une filière de recyclage a été mise en place. Les graisses peuvent être jetées avec les biodéchets.

À titre d'exemple, la DTAM vient de déboucher une chambre d'égout d'un mètre cube qui avait été nettoyée il y a à peine un an.

Sans la collaboration des usagers, les pannes à répétition, la gêne pour les usagers et le surcoût engendré ne pourront être évités.

La Collectivité Territoriale, la Mairie de Saint-Pierre et la DTAM vous invitent donc à appliquer ces petits gestes qui, collectivement, font une grande différence.